

Initiative parlementaire N° 5002.07 Moritz Boschung-Vonlanthen/Gabrielle Bourguet (mention dans les messages du Conseil d'Etat des conséquences sur le développement durable de l'acceptation du projet de loi ou de décret)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je voudrais commencer par remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et sa prise de position favorable à l'acceptation de notre initiative parlementaire. Le développement durable prévu par la Constitution fédérale est repris dans la Constitution cantonale fribourgeoise comme un des buts de l'Etat. Le Conseil d'Etat, dans son programme gouvernemental, en fait une priorité et prévoit la création d'une structure administrative pour sa mise en œuvre au sein de l'administration cantonale. Il est temps de passer des intentions aux actes. Comme cela a été dit, le concept de développement durable comprend plusieurs facettes: une dimension écologique, une dimension économique et une dimension sociale. Les objectifs écologiques, économiques et sociaux sont indissociables et ne peuvent être pris en compte indépendamment les uns et des autres. Le but final visé est, je cite: «que les êtres humains vivant actuellement puissent répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs». Cette citation est tirée d'une revue qui s'appelle: «Le développement durable en bref». Il ne sera peut-être pas simple de choisir ce qui devra effectivement et concrètement figurer dans ce chapitre du développement durable. Les critères ou les indicateurs appliqués devront être mûrement réfléchis, voire peut-être avec le temps, adaptés aux nouvelles découvertes scientifiques.

Toutefois, ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de faire un premier pas véritablement concret, même s'il n'est pas encore parfaitement défini en raison de la complexité du concept; un premier pas dans cette direction qui est sans cesse proclamée comme une priorité.

Concernant la charge financière résultant de la rédaction de ce nouveau chapitre des décrets et messages relatifs au projet de loi, il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat a annoncé son intention de créer une structure administrative pour le développement durable. Cette tâche pourra entrer, à notre avis, dans les compétences de cette structure et faire partie de son cahier des charges ce qui n'impliquera pas la création de postes supplémentaires.

Je vous remercie dès lors de soutenir notre initiative parlementaire.

Boschung-Vonlanthen Moritz (*PDC/CVP, SE*). Ich danke dem Staatsrat dafür, dass er die parlamentarische Initiative befürwortet und bitte Sie, dasselbe zu tun. Es geht in der Tat darum, die gesamte staatliche Tätigkeit nicht nur unter dem Aspekt der Kosten und der personellen Auswirkungen zu überprüfen, sondern auch unter dem Aspekt des verfassungsmässigen Auf-

trages; der Beachtung der Nachhaltigkeit. Und zwar der Nachhaltigkeit in ihren verschiedensten Formen. Es geht bei der Nachhaltigkeit ja auch um die Entwicklung, welche die Bedürfnisse der heutigen Generationen zu befriedigen vermag, ohne gleichzeitig die Möglichkeiten der künftigen Generationen zu gefährden. Es geht darum, im Sinne der ökologischen Nachhaltigkeit Natur und Umwelt für die nachfolgenden Generationen zu erhalten, im Sinne der ökonomischen Nachhaltigkeit die Wirtschaft dauerhaft als tragfähige Grundlage für Erwerb und Wohlstand zu gestalten und die wirtschaftlichen Ressourcen vor der Ausbeutung zu schützen. Und schliesslich geht es auch um die soziale Nachhaltigkeit, die darauf hinzielt, eine zukunftsfähige und lebenswerte Gesellschaft zu erhalten. Ich bitte Sie also, im Sinne dieser Erwägungen der parlamentarischen Initiative zuzustimmen.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Nous voici en présence d'une initiative parlementaire qui demande à ce que l'article 197 let. d de la loi sur le Grand Conseil soit complété afin que tous les messages accompagnant les projets de lois et de décrets soient complétés par une obligation de mesurer l'impact sur le développement durable.

En soit, l'idée n'est pas mauvaise. Par contre, ce qui me surprend c'est que le Conseil d'Etat s'enfonce tête baissée dans cette demande sans avoir défini clairement ce qu'est le développement durable. Il faut savoir que tout un chacun y va de sa propre interprétation. Pour certains, le développement durable s'identifie à l'impact sur la nature. Pour d'autres, ce sont les aspects de la solidarité sociale. Pour d'autres encore, le développement durable correspond à la production d'énergie renouvelable. Pour d'autres aussi, cela concerne l'efficacité économique. Vous constaterez que finalement à peu près tous les services de l'Etat sont concernés d'une manière ou d'une autre par le développement durable car les interprétations faites par chacun sont conformes et correctes. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement soutient l'initiative sans avoir préalablement défini clairement ce qu'il entend par développement durable. Il est évident que dans son programme gouvernemental 2007–2011, le Conseil d'Etat mentionne le fait que le canton créera une structure organisationnelle pour assurer l'intégration du développement durable dans l'administration cantonale. Toutefois avant de développer des outils, il faut tout d'abord définir ce que l'on entend par développement durable. Fixer clairement une matrice avec les éléments qui seront retenus dans ce développement durable et ne pas s'enfoncer tête baissée avec un terme à la mode qui veut, en même temps, tout et ne rien dire.

Tant que le pouvoir exécutif n'aura pas assumé sa tâche d'exécution et de réflexion et qu'il n'aura pas défini clairement sa politique en la matière, que ce soit pour cette initiative ou que ce soit pour le postulat de nos collègues Zurkinden et Sutter, le groupe de l'Union démocratique du centre refuse d'entrer en matière sur ces objets et vous demande d'en faire de même.

Brodard Vincent (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste soutient l'initiative parlementaire qui a été déposée par

¹ Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2142; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2008, *BGC* nov. 2008 p. 2278.

nos collègues Boschung et Bourguet en vue de compléter l'article 197 let. d de la loi sur le Grand Conseil. La mention dans les messages des effets de nos projets de lois ou de décrets sur le développement durable est une excellente chose. En outre, nous sommes de l'avis que le programme gouvernemental de législature qui prévoit la création d'une structure administrative pour la mise en œuvre du développement durable au sein de l'administration cantonale doit être concrétisé sans retard.

Pour répondre aux soucis exprimés par le député Losey tout à l'heure, les indicateurs clefs du développement durable, les instruments d'évaluation de projet durable sont des outils à disposition qui ont déjà été expérimentés, voire introduits dans certains cantons voisins ou même au niveau de la Confédération. Pour terminer, le groupe socialiste encourage le gouvernement et l'administration cantonale à ne pas être les derniers à monter dans ce train-là.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical est convaincu de la nécessité du développement durable. Il votera pour le postulat Zurkinden-Suter dont on discutera tout à l'heure et qui demande la mise en œuvre de ce principe dans les tâches de l'Etat.

Par contre, face à cette initiative parlementaire, le groupe libéral-radical est assez perplexe, voire réservé, quant au contexte dans lequel on demande la prise en compte de ce principe. Jusqu'à aujourd'hui avec l'article 197 on demande au Conseil d'Etat de voir les implications sur le personnel et les implications financières. Et cela seulement, car le Conseil d'Etat peut le faire. Par contre, pour le développement durable, comme l'a expliqué d'ailleurs mon collègue Losey, c'est une notion large, donc à interprétations puisque déjà elle a trois volets: un économique, un social et un environnemental. Simplement l'ordre dans lequel je les ai énumérés pourrait susciter des discussions. Finalement, est-ce que cette notion ne se confondrait-elle pas avec celle d'intérêt public? Le Conseil d'Etat, lorsqu'il nous présente un projet, aura déjà fait la balance des intérêts du pour et du contre. Ceux qui seront pour le projet estimeront que c'est dans l'intérêt public et ceux qui sont contre estimeront que ce n'est pas le cas.

En outre, je rappellerai aux collègues qui ont déposé cette initiative qu'elle se base sur l'article 3 de la Constitution. Effectivement, le développement durable y est cité dans les buts que doit poursuivre le Conseil d'Etat dans ses activités. Mais il est cité en dernier, après sept autres buts que je vais quand même vous lire, parce que c'est des buts importants et cet ordre a été voté par les constituants. L'ordre n'est pas anodin. Le premier but à poursuivre est le bien commun, le deuxième est la protection de la population, le troisième est la reconnaissance et le soutien des familles en tant que communautés de base de la société, le quatrième est la justice, le cinquième la sécurité sociale, le sixième la cohésion cantonale dans le respect de la diversité culturelle, ensuite la protection de l'environnement et enfin le développement durable. Est-ce que ces autres buts ne doivent-ils pas être pris en compte aussi par le Conseil d'Etat? Est-ce que c'est même conforme à la

Constitution de faire passer le développement durable avant les autres buts?

Je suis aussi un peu étonnée que le Conseil d'Etat ait accepté cette initiative. Il est prêt à faire ce travail. Nous verrons ce que ça donnera. Une majorité du groupe libéral-radical refusera cette proposition d'initiative.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). La modification de l'article 197 proposée par nos collègues Gabrielle Bourguet et Moritz Boschung est excellente. Elle recueille l'unanimité au sein du groupe ACG. Elle découle directement de l'article 3 de la Constitution cantonale qui vient d'être évoqué par ma collègue Antoinette de Weck. Je tiendrais à dire que si ce but est placé en huitième position, il englobe en fait les sept autres buts, puisque il englobe tous les domaines de l'activité humaine.

J'aurai l'occasion de revenir sur certaines notions en rapport avec le développement durable au moment où nous traiterons tout à l'heure du postulat que nous avons déposé avec le député Hubert Zurkinden. Je voudrais limiter mon intervention actuelle à une brève réflexion sur notre responsabilité vis-à-vis de la planète. Vous avez certainement entendu parler d'empreinte écologique. L'empreinte écologique, c'est la quantité d'hectares dont un être humain a besoin pour subvenir à ses besoins en matière de nourriture, d'énergie, pour évacuer ses déchets, en matière de mobilité, en matière d'utilisation du sol ou de ressources naturelles. Si l'on divise le nombre d'hectares utilisables à la surface de la planète par le nombre d'êtres humains qui l'habitent, on parvient à la conclusion que chaque être humain dispose d'un capital de 1,5 hectare. La population mondiale augmentant sans cesse, le capital par habitant diminue sans cesse. Aujourd'hui chaque citoyen suisse utilise 5,2 hectares. Ce qui veut dire que si tous les citoyens du monde consommaient autant de ressources que nous, ce n'est pas d'une planète dont nous aurions besoin, mais de 3,5. Nous avons donc de gros efforts à faire pour réduire notre empreinte écologique et pour assurer l'avenir de la terre.

Pour parvenir à ces fins, il s'agit pour nous de développer une vision globale, de réfléchir à la manière de préserver la planète aujourd'hui et de la transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures. Le développement durable touche, et je le réprécise, tous les domaines de l'activité humaine. La Confédération, à travers son système MONET utilise environ 120 indicateurs pour évaluer la durabilité de son action et la durabilité de la société. Parmi ces indicateurs, par exemple, nous avons le revenu des ménages, l'espérance de vie en bonne santé, la satisfaction générale dans l'existence, les dépenses publiques consacrées à l'éducation, la dette publique, la création d'emplois, la température annuelle en Suisse. Vous voyez donc que c'est vraiment de manière très générale et dans tous les domaines que ces indicateurs sont pensés.

Penser développement durable, c'est penser à l'échelle planétaire et agir au niveau local car le développement durable est participatif et part du principe que chaque citoyen, chaque commune, chaque canton, chaque pays peut apporter à son échelle sa contribution à la survie de la planète. Devant un défi aussi grand et pouvant apporter sa pierre à la construction d'un édifice

qui doit préoccuper tous les habitants de la terre, il semble non seulement judicieux, mais indispensable, que l'Etat, dans tous les messages, rapports ou projets de lois qu'il rédige, analyse les conséquences de son action en regard des indicateurs du développement durable.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Nos collègues Gabrielle Bourguet et Moritz Boschung proposent que le Grand Conseil et l'administration cantonale prennent en compte dans les lois et décrets que nous avons à traiter des effets en matière de développement durable. Le développement durable, malgré les doutes qui sont exprimés par certains ici, est un concept bien défini et désormais incontournable, même si son impact est extrêmement large. Nous considérons que cette initiative est une bonne initiative. Il est aussi simple d'y répondre. Il suffit pour cela de modifier l'article 197 de la loi sur le Grand Conseil qui précise le contenu des messages élaborés par le Conseil d'Etat. Comme conséquences en matière de finances, de personnel, de répartition des tâches, il convient d'ajouter l'intérêt et l'impact des divers projets sur le développement durable. Cela dit, même si l'analyse des conséquences des lois et décrets sur le développement durable n'est pas simple, nous pouvons douter que cela exigera beaucoup de ressources financières et en personnel, comme l'indique le Conseil d'Etat dans son message. Ce sera une belle occupation pour M^{me} ou M. Développement durable, nouvelle fonction inscrite au budget 2009 de la DAEC.

Chers collègues, avec le groupe démocrate-chrétien unanime, je vous invite à soutenir cette initiative parlementaire et à apporter ainsi un témoignage de plus de la volonté du Parlement cantonal d'inscrire les actes législatifs dans le cadre du développement durable.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés au sujet de ce développement durable.

Tout d'abord, je vous informe que je suis persuadé que dans ce canton, nous faisons souvent du développement durable sans le savoir. Un seul exemple que M. Olivier Suter a cité, c'est la santé de nos finances cantonales. Même si nous n'avons jamais vendu nos budgets sous l'étiquette du développement durable, je ne peux pas croire qu'une collectivité publique pourrait vraiment se réclamer du développement durable, si elle alignait déficit sur déficit.

Je ne vais pas vous faire de grandes théories sur la nature du développement durable, mais j'aimerais simplement attirer l'attention sur un point qui est bien mis en évidence dans la nouvelle stratégie pour le développement durable que le Conseil fédéral a publiée l'année dernière. C'est que le développement durable n'est pas une politique sectorielle supplémentaire qui viendrait se greffer sur d'autres ou les remplacer. Le Conseil fédéral parle d'une idée régulatrice qui doit inspirer les différentes politiques sectorielles. On ne va pas remplacer tout ce qui a déjà été fait, mais on va améliorer la cohérence générale.

Je fais simplement une remarque à M. le Député Michel Losey qui dit que le Conseil d'Etat va tête baissée dans ce développement durable. J'aimerais tout de même rappeler que dans la réponse on dit: «Cependant, pour réaliser un travail concret, il y a lieu de réfléchir sur la manière dont on va l'effectuer, établir une systématique d'analyse. De plus, il y a lieu de réserver les mesures d'application des principes du développement durable qui seront mises en place par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui est en charge de cette nouvelle tâche.»

– Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire est acceptée par 58 voix contre 23; il y a 4 abstentions.

– Cet objet est transmis au Bureau pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cominboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 58.

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 23.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 4.